

# L'Echo du Roannais

## ET DU CENTRE

**ADMINISTRATION**  
ANNONCES  
**ET RÉDACTION**  
Cours de la République  
à l'imprimerie FERLAY.

**ABONNEMENTS:**  
ROANNE  
Trois mois . . . 5 fr.  
Six mois . . . 9 fr.  
Un an . . . 18 fr.

**JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN**  
Paraissant le soir à Roanne, avec les  
dépêches de la journée.

**ABONNEMENTS:**  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois . . . 6 fr.  
Six mois . . . 10 fr.  
Un an . . . 20 fr.

**ANNONCES:**  
A LYON, Agence V. Fournier, 11<sup>me</sup> rue  
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,  
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).  
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 9,  
et l'AGENCE AUBOUBERT et C<sup>ie</sup>, place de la  
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de  
recevoir les annonces.

### SINCÉRITÉ BRITANNIQUE

Vous savez avec quelle générosité bien britannique nos bons voisins d'outre-Manche ont accueilli la nouvelle du désastre d'Hanoï. Après nous avoir appelés « flibustiers » ils ont ouvertement appuyé les prétentions de la Chine et encouragé la résistance de l'Annam. Pour nous détourner de l'expédition du Tonkin, la presse anglaise nous a prodigué les menaces, les prévisions sinistres, les oburgations hypocrites.

Aucun de ces moyens d'intimidation n'a réussi. Devrions nous nous exposer à un conflit avec l'Angleterre, nous n'aurions pas à hésiter : l'honneur national est engagé ; il s'agit moins de faire une conquête que d'infirmer de perfides ennemis une correction bien méritée et, nous l'espérons, bien sentie.

C'est ce que parait avoir compris John Bull qui, au fond, a tout intérêt à ne point laisser se rompre « l'entente cordiale » des deux grandes puissances occidentales. Et, reconnaissant l'inutilité de ses menaces, John Bull s'est apaisé. Après avoir tenu le langage que l'on sait, nous voyons aujourd'hui le *Times* envisager très-philosophiquement l'éventualité de l'occupation de l'Annam tout entier par les troupes françaises, tandis que le *Daily News* le prend sur le ton sentimental et nous assure que si les Anglais ont sévèrement critiqué la nouvelle politique coloniale de la France, c'est qu'ils savent par une longue et coûteuse expérience combien sont stériles et dangereuses ces conquêtes lointaines.

Que voilà une condescendance qui nous flatte et nous touche !

Quoiqu'il en soit, j'admire la naïveté de nos confrères opportunistes, qui nagent dans la joie en constatant le revirement subit de l'opinion, en Angleterre. Le *National*, poussé sans doute par un chauvinisme qui l'honore, mais qui l'aveugle aussi, part de là pour conclure que nous avons à nous soucier comme d'une guigne des colères d'Albion. A l'en croire, notre situation est bien plus forte que celle de la Grande Bretagne. « La rupture complète et définitive de ce que certains organes britanniques appellent, « l'alliance anglo-française » serait pour l'Angleterre une véritable calamité et ne créerait à la France que des embarras passagers. Avec un gouvernement solide et sûr au lendemain, la France trouverait facilement sa place dans un nouveau système d'alliances. »

Le *National* termine en exprimant cet espoir « que la chimère d'un conflit entre les intérêts français et ceux de l'Angleterre dans l'Indo-Chine cessera bientôt de troubler l'imagination de nos confrères de l'opposition. »

« Imagination » est dur. Je ne dirai pas au *National* qu'il a l'imagination troublée quand il espère que l'Angleterre nous regardera froidement conquérir le Tonkin sans songer aussitôt à faire à son profit une conquête dix fois plus importante, je me contenterai de recommander à son bon sens la lecture d'un article que vient de publier le *Standard*.

Ce journal constate d'abord, « que les succès remportés par la France à Madagascar, ainsi que la victoire facile également anticipée dans l'Annam, inspirent au peuple français non seulement la pensée de persévérer dans cette voie, mais aussi dans la résolution de fonder un vaste empire colonial. » Le *Standard* ajoute :

« Nos voisins pourraient sans doute nous rappeler que nous sommes trop enclins à donner nos conseils aux autres. Ils ont certainement raison quand ils croient que ces mêmes conseils ne sont pas des menaces. Il sera suffisamment temps de revenir sur cette question quand nos intérêts seront menacés. »

« Nous ne saurions équitablement prétendre que notre sécurité est menacée parce que la France a assumé le protectorat de

la Tunisie, parce qu'elle a occupé quelques points sur la côte de Madagascar, ou bien, parce que finalement l'opinion publique en France préconise ouvertement la conquête de l'Annam et du Tonkin, et saisit cette occasion pour engager le gouvernement à fonder en Orient un empire colonial qui rivaliserait en extension et en solidité avec le nôtre. . . . »

« Jusqu'à présent, nous ne nous sommes appropriés aucune branche des services publics en Egypte, et si notre armée n'occupait pas le pays, notre autoceité serait bien minime ; mais le temps viendra certainement où nous ne nous arrêterons plus à des considérations qui seraient déplacées. La France déclare hautement qu'elle veut poursuivre son propre chemin, sans égard pour nos désirs, nos intérêts et nos susceptibilités. En de pareilles circonstances, il est logique que nous suivions le même exemple. Envisagées à ce point de vue, les aventures de la France en Tunisie, à Madagascar et au Tonkin peuvent en réalité être considérées comme un avantage pour nous. »

« Si elles servent à nous délier les mains en Egypte, si elles nous permettent de prendre dans ce pays une position conforme à nos intérêts et à ceux du peuple égyptien, nous ne saurions regretter le jour où nos voisins ont eu l'idée de rivaliser avec nous en fondant un empire colonial. »

Voilà qui est clair. L'Angleterre nous abandonne le Tonkin, mais elle prend l'Egypte. Cette compensation donnera sans doute aux optimistes républicains l'explication des variations d'humeur de John Bull, de ses grognements d'hier, de ses bonnes grâces d'aujourd'hui.

### LETRE PARISIENNE

Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais.

Paris, le 24 juin 1883.

La presse républicaine s'occupe beaucoup de la lettre que le Souverain Pontife vient d'adresser à M. Ferry. Sans en connaître les termes, elle se livre à son sujet à de longs commentaires, et, malgré le ton de persiflage qui règne dans la plupart des articles consacrés à ce grave et important document, on s'aperçoit que la démarche du Saint-Père cause le plus vif ennui au parti républicain et le met dans un réel embarras.

La lettre de Sa Sainteté Léon XIII l'oblige en effet, à considérer le chemin parcouru dans ces quatre dernières années, à énumérer toutes les mesures de vexation prises contre les catholiques, contre les institutions religieuses, contre le clergé lui-même, à se demander enfin où l'a conduit toute cette campagne de persécution haineuse, irréfléchie, et quel pourra être le résultat final. Malheureusement la bonne foi et la sincérité ne sont point le partage du parti radical en général. Si nous voyons quelques-uns de ses organes, comme le *Temps*, le *Journal des Débats*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, avouer que les protestations de N. S. P. le Pape ne manquent pas de fondements sérieux, nous devons constater en même temps que cet aveu est enveloppé d'une foule de restrictions, accompagné même d'insultes grossières et de mensonges audacieux. D'autre part, presque tous les journaux républicains sont heureux de pouvoir proclamer que la forme choisie par Léon XIII pour faire parvenir ses réclamations et ses avertissements au gouvernement de la France, avec une délicatesse et un esprit de conciliation qu'ils sont incapables de comprendre, ne saurait aboutir à aucune conclusion pratique. On connaît, s'écrient-ils, la situation constitutionnelle du président de la République, et le soin avec lequel il a toujours évité de contrarier le sentiment du Parlement et surtout de la Chambre. M. Grévy, disent-ils, ne pourra donc que répondre au Saint-Père qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans la confection des lois et qu'il doit laisser à ses ministres, seuls responsables, la direction de l'administration. Cette fin de non recevoir les charme et les rassure. Un peu plus, ils affirmeraient que le Pape s'y attend et qu'il s'en déclarera satisfait, parce qu'il n'a voulu faire qu'une démonstration purement platonique.

Le parti de l'extrême gauche, de son côté, profite de l'occasion pour demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il estime

que le gouvernement n'a pas d'autre réponse à donner à la lettre reçue par M. Grévy, et il reproche au Souverain Pontife de n'avoir pas tout de suite posé carrément la question.

Nous ne savons de quelle façon M. Grévy et le gouvernement répondront à la démarque pacifique de Léon XIII. Leurs organes, la *Paix*, le *Siècle* et la *République Française* gardent un silence prudent. Seront-ils touchés des intentions conciliantes du Saint-Siège ? Comprendront-ils qu'il y aurait péril grave pour la République à pousser la crise jusqu'à l'état aigu ? Se décideront-ils à imiter la sagesse des gouvernements d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie, et à donner des gages sérieux de ces dispositions pacifiques dont on faisait récemment étalage devant les commissions parlementaires ?

D'après les renseignements qui m'ont été communiqués, le document aurait produit une profonde impression dans les régions gouvernementales. M. Jules Ferry aurait déjà fait parvenir au Saint-Siège le désir de voir écartés tous les malentendus et l'aurait assuré qu'il ne priverait plus à l'avenir les curés de leurs traitements.

SAINT-FORGEUX.

### LA RÉFORME JUDICIAIRE AU SÉNAT

La commission judiciaire du Sénat a terminé sa tâche, et nous avons le regret de le constater, au lieu d'une réforme mûrement étudiée que le pays attendait d'elle, elle a rejeté l'article des incompatibilités qui était le meilleur de la loi votée par la Chambre, et pour le reste elle s'est bornée à atténuer quelques-unes des dispositions les plus fâcheuses de ce projet défectueux.

C'est ainsi que la majorité n'a pas eu le courage de sauvegarder le principe de l'immovibilité. Pendant trois mois, ce principe tutélaire de l'indépendance des magistrats sera suspendu et le ministre pourra, sur l'ensemble du personnel, choisir ses victimes. La seule limite qui est mise à son arbitraire, c'est qu'il n'aura le droit d'évincer les anciens magistrats que dans la proportion équivalente aux sièges supprimés. La proposition n'a, il est vrai, été votée qu'à une voix de majorité.

Aujourd'hui elle se réunira pour entendre de nouveau le ministre de la justice qui, on le devine à l'avance, acceptera avec empressement les modifications que l'on propose. Le Sénat sera-t-il aussi accommodant et voudra-t-il comme M. Grévy attacher son nom à une des lois les plus arbitraires que l'on ait osé faire ?

### AFFAIRES DU TONKIN

On assure qu'au moment de son départ pour Londres, le marquis de Tseng a écrit au président du conseil des ministres, faisant l'intérim aux affaires étrangères, pour lui expliquer que son départ était exclusivement motivé par des raisons de famille, et qu'il reviendrait à Paris dès que M. Ferry lui en exprimerait le désir.

Le marquis de Tseng est arrivé à Londres samedi soir.

L'Allemagne a rompu le traité suivant lequel un équipage de marins allemands devait conduire à la Chine, sous pavillon allemand, les navires de guerre construits à Steffin pour le compte du gouvernement chinois.

Une des premières mesures qui vont être prises au Tonkin est la formation d'un régime de Tonkinois qui allégera en partie les charges de la métropole.

Un certain nombre d'Arabes internés à Calvi, la plupart pour participation aux événements insurrectionnels de 1871, demandent à être envoyés au Tonkin pour combattre dans les rangs, afin de donner ainsi une preuve de leur dévouement à la France et obtenir plus tard de rentrer dans leurs foyers. Ils se sont adressés aux députés algériens, les priant d'appuyer leur demande auprès des ministres compétents.

### INFORMATIONS

Voici les résultats connus de l'élection d'un député qui a eu lieu hier dans l'Ardenne :

M. FOUGEROL, radical, (Elu) 6,836 v.  
M. CLAUZEL, opportuniste, 4,087.  
Manque une commune.  
Il s'agissait, comme on sait, de remplacer M. Chalamet, nommé récemment sénateur. C'est encore un siège gagné par l'extrême gauche.

On annonce que M. Arsonneau, avoué à Batna, a été tué dans un duel au pistolet par M. Dérioux, capitaine adjudant-major aux zouaves. Ce duel était motivé par une affaire privée.

Sidi-el-Hachemi-Ben-si-Lonnis, assesseur kabyle près la cour d'Alger, professeur à l'école supérieure des lettres, membre du conseil général et officier d'académie, a été arrêté sous l'inculpation de concussion et de tentative de corruption d'un fonctionnaire.

L'Agence Havas communique la note suivante aux journaux :

« Un journal du soir annonce que M. Béral, élu sénateur du Lot, va être remplacé au conseil d'Etat par M. Oustry, préfet de la Seine, qui serait remplacé lui-même soit par M. Massicault, préfet du Rhône, soit par M. Clamageran, sénateur inamovible. »

« Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte. »

Il se pourrait que les Chambres se séparent seulement après le 14 juillet ; dans ce cas, le scrutin pour le renouvellement partiel des conseils généraux serait reporté du 29 juillet au 5 août.

Le bruit de la retraite définitive de M. Challemeil se confirme dans le monde de gauche. Il se confirme aussi que l'une des raisons de son départ est l'état où il avait mis nos rapports avec l'Angleterre. Lord Granville, raconte-t-on, aurait déclaré qu'il ne pouvait plus avoir de rapports avec lui.

La ligue populaire royaliste organise pour le 5 août un grand banquet, auquel doivent assister plusieurs milliers de convives. Il serait, dit-on, présidé par M. le vicomte de Noailles, et aurait lieu dans le quartier de la plaine Monceau, où l'on va élever un immense baraquement clos et couvert.

La dernière lettre du pape Léon XIII, ayant été personnellement adressée à M. Jules Grévy, le président de la République y répondra personnellement.

Seulement les lignes générales si ce ne sont les termes mêmes de cette réponse, seront délibérées en conseil des ministres.

Le président de la République a tenu à ce qu'il en fût ainsi, afin d'être bien d'accord avec les membres du Cabinet.

Le gouvernement insiste beaucoup pour que les conventions avec les chemins de fer viennent en discussion avant la séparation de la Chambre. Il fait valoir que, sans cela, toute notre situation économique et financière demeurerait en suspens. Seulement, comme on le verra par le compte rendu que nous donnons plus loin, les choses vont moins facilement qu'on l'avait supposé, dans la commission de la Chambre. Le gouvernement est très préoccupé des dispositions ainsi manifestées par les députés. C'est pour en triompher qu'il fait publier dans la *République française* des articles très pressants en faveur des conventions.

On annonce la mort de M. le comte Alfred de Flers, sénateur de l'Orne, appartenant à la droite, et qui, depuis la fondation du Sénat actuel, représentait son département avec MM. Porriquet et de la Sicotière. Il n'avait fait partie d'aucune autre assemblée délibérante.

Le comte de Flers est mort subitement ; le jour même il avait assisté à la séance du Sénat et était rentré chez lui bien portant.

Il était âgé de soixante-six ans.

On annonce de Vichy que M. Challemeil-Lacour est gravement indisposé : on parle d'un squirre au pyllore.

M. de Bouteiller a demandé la production de son dossier par le ministre de la marine. Mais le bruit court que ce dossier aujourd'hui n'est plus au complet.

Indépendamment du Crédit général français, on signale aussi des descentes judiciaires et saisies de livres à la Banque d'arbitrage et de Crédit, en faillite, capital 2 millions, 20, avenue de l'Opéra, et à la Compagnie d'assurances La Provinciale, en faillite, capital 10 millions, 26, rue de Grammont.

On dément la nouvelle, lancée par quelques journaux, de la création de deux nouveaux évêchés en Algérie.

### L'ARMÉE COLONIALE.

Voici quelques détails sur le projet préparé par M. Charles Brun pour l'organisation des troupes destinées aux colonies :

Le ministre demande la suppression de dix compagnies d'infanterie de marine. L'effectif des compagnies restantes serait porté de 104 à 120 hommes.

L'effectif actuel de l'arme, qui est de 20,000 hommes environ, ne serait donc pas augmenté, mais les quatre régiments actuels, dont l'effectif est disproportionné, seraient dédoublés; on formerait ainsi huit régiments.

Quant au recrutement, le ministre renonce au système actuel fondé sur l'incorporation dans l'infanterie de marine des premiers numéros du contingent. L'infanterie de marine se recruterait désormais par voie d'engagements volontaires et de rengagements. On offrirait une prime de 600 francs aux soldats rengagés pour cinq ans dans l'armée de terre qui accepteraient de passer dans l'infanterie de marine les deux dernières années de leur rengagement.

Le ministre propose également d'établir aux colonies une haute paye de 50 centimes par jour. Cette haute paye ne serait pas touchée intégralement par les hommes; mais on introduirait ici le principe de la délégation, c'est-à-dire que chaque engagé serait invité à désigner une personne établie en France, qui toucherait une partie de sa solde et qui lui constituerait de la sorte un petit pécule.

L'exécution financière de ce projet ne coûterait que 4 millions 1/2, de sorte qu'en y joignant les dépenses nécessitées par la création de l'armée d'Afrique et du corps expéditionnaire de réserve, on arriverait à une dépense totale de 10 millions, tandis que l'exécution du projet de M. Reille coûterait 40 millions.

La seconde partie du projet est relative aux troupes indigènes. Le ministre de la marine propose de créer un régiment tonkinois, qui viendra s'ajouter au régiment de tirailleurs sénégalais, au régiment annamite et aux deux compagnies de cipayes de l'Inde déjà existants. Ces corps qui se recruteraient exclusivement parmi les indigènes, seraient commandés par des officiers européens.

Les trois régiments auront quatre bataillons chacun; soit au total : douze bataillons de troupes indigènes au lieu de cinq actuellement existant (deux au Sénégal et trois en Cochinchine).

L'artillerie de la marine et des colonies comprendra deux régiments à 29 batteries, dont 24 batteries à pied et 5 batteries montées.

La question du recrutement colonial devant faire l'objet d'une discussion et d'une loi spéciale, le ministre de la marine est disposé à diviser son projet en deux parties et à demander à la Chambre de voter d'abord les articles relatifs au recrutement de l'infanterie de marine européenne.

### NOUVELLE CALÉDONIE

Près de 2,500 forçats, qui étaient entassés entre les murailles de l'île Nou, et qui y formaient une bande affamée, en état continu d'évasion et d'exaspération contre leurs gardes, sont aujourd'hui répandus sur les chantiers des routes, il est incontestable que la masse a accepté avec courage et avec résignation la tâche qui lui a été imposée. Il n'y a aucune exagération à dire que sur 2,500 hommes, 2,200 au moins se conduisent bien. Ces travaux gigantesques n'ont pas échappé

aux conditions du travail exécuté avec de grandes masses; il y a quelques maraudages, quelques vols d'ignames, de taros, de bananes; mais ces ennuis sont inévitables, lorsque de grandes réunions d'hommes sont mises en mouvement. Et, en somme, l'essai tenté par le gouverneur, M. Pallu de la Barrière, promet de donner de grands et beaux résultats au point de vue de l'avenir de la colonie.

### CONGO

Une dépêche de Lisbonne, prétend que le roi Makoko a été déposé, et que l'on attribue cet événement à l'influence dont jouit M. Stanley parmi les indigènes.

Cette information ne doit être acceptée que sous bénéfice d'inventaire, et, d'ailleurs, le fait; fut-il exact, n'infirmerait en rien les droits acquis précédemment par M. de Brazza.

### ÉTRANGER

#### Allemagne.

La Chambre des députés a discuté, vendredi, en deuxième lecture, le projet de loi ecclésiastique. Le ministre, déclare que le gouvernement s'attend à ce que le St-Siège adhère à cette loi, après qu'elle aura été votée, comme il l'a fait pour l'Autriche. Si l'Eglise n'accepte pas cette loi et s'il n'en résulte pas la paix que le gouvernement désire, il se peut que la situation devienne fort grave pour l'État. Le gouvernement espère, cependant arriver à la paix confessionnelle par la voie dans laquelle il est entré. L'article 1<sup>er</sup> a été adopté par 245 voix contre 87.

La Chambre des députés de Prusse a adopté samedi après une discussion peu importante, les autres articles du projet de loi, politico-ecclésiastique, conformément aux résolutions prises par la commission.

La Gazette de l'Allemagne du Nord constate que le prince de Bismarck souffre d'un violent catarrhe gastrique, accompagné de jaunisse, et ne peut, pour cette raison, s'occuper en ce moment des affaires gouvernementales. Une amélioration s'est produite, mais le prince est encore forcé de garder la chambre.

#### Autriche

Le comte de Hoyos, ambassadeur d'Autriche-Hongrie près le gouvernement français, doit incessamment repartir pour Vienne. On assure qu'il ne viendra définitivement occuper son poste qu'après la nomination du successeur du comte Tanneguy Duchâtel.

#### Italie

La cour d'appel de Rome a prononcé son jugement dans le procès intenté par les veuves de Pie IX au gouvernement italien, pour le paiement de la dotation des cinq dernières années de son pontificat.

La cour a repoussé la demande des héritiers sur le fait que la dotation n'était pas allouée au comte Mastai, mais au Souverain Pontife, qui, du reste, l'avait toujours refusée.

#### Pologne

On écrit de Vasovic, qu'il y a eu samedi, dans cette ville, de nouveaux tumultes causés par les étudiants. Lorsque ces derniers ont voulu rentrer à l'Université, ils ont trouvé la grille de la cour fermée et gardée par plusieurs officiers de gendarmerie qui leur ont défendu l'entrée.

Les étudiants demandèrent alors le recteur, mais au lieu de ce dernier ce fut un bataillon de garde à pied qui parut vers midi, devant l'Université, et une division de gendarmes à cheval ayant à leur tête le préfet de police, qui somma les étudiants de se

dispenser.

Comme il ne fut pas d'abord donné suite à cette invitation et que l'officier fut jeté en bas de son cheval, on requit une seconde division de gendarmerie à laquelle vinrent se joindre plusieurs escadrons de uhlands.

Les étudiants se retirèrent et, voyant qu'on avait déjà procédé à une arrestation, ils se dispersèrent.

### Derniers échos

#### de l'affaire Louise Michel.

Louise Michel a été transférée hier, à sept heures, de l'infirmerie du Dépôt à St-Lazare. L'Intransigeant affirme qu'elle est très calme, et que le jugement qui l'a frappée, ne l'a nullement affectée.

Au moment où a été prononcée, samedi, la condamnation de Louise Michel et de ses amis, une voix a crié, en s'adressant au magistrat qui présidait la cour d'assises : « Président Ramé, souviens-toi de Bonjean. » Le fait est rapporté soigneusement mis en lumière par un journal ami de Louise Michel, par la *Bataille*.

Les autres feuilles radicales, la Justice notamment, attaquent avec violence l'arrêt prononcé. « On se demande, dit M. Pelletan, si c'est odieux ou si c'est inepte. » Et il conclut ainsi : « Espérons qu'on réparera de si lourdes sottises. Le 14 juillet n'est pas éloigné. Hélas! pourquoi avoir commis tant de fautes au nom de la République qu'il nous faille encore invoquer cette grande date de la délivrance nationale pour crier : amnistie ! » Le Rappel dit également : « Nous ne voulons pas croire que cette justice-là suive son cours. Il est impossible que le Président de la République n'use pas de son droit. »

On sait que, parmi les faits les plus graves reprochés à Louise Michel et à ses complices, était la diffusion de brochures poussant les soldats à l'indiscipline et à la révolte. L'un des principaux accusés s'est défendu ainsi : « Mais rappelez-vous donc, messieurs qu'à l'époque où les hommes du 16 mai révaient un coup sinistre, nous n'avons peut-être dû le salut de la République qu'à l'indiscipline du major Labordère. L'a-t-on puni, lui ? Non. On l'a récompensé. On en a fait un sénateur. »

Un peu plus tard, l'un des avocats, M<sup>e</sup> Laguerre, faisant allusion à d'autres chefs d'accusation, s'est écrié : « Ah! comme il me serait facile d'en trouver, parmi nos hommes politiques actuels, et des plus influents, — ne fut-ce que M. Jules Ferry, qui, de 1860 à 1870, ont maintes fois conseillé l'emploi des moyens révolutionnaires recommandés par Pougès. »

Quoique puisse espérer la presse révolutionnaire de l'impitoyable clémence de M. Grévy, on se demande naturellement où Louise Michel subira sa peine et dans quelles conditions.

Depuis plusieurs années il y a une prison spéciale pour les réclusionnaires hommes : c'est la maison centrale de Melun. Il n'y en a pas pour les réclusionnaires femmes.

Louise Michel sera donc envoyée dans une des six maisons centrales de France affectées aux femmes; on sait que les plus rapprochées de Paris sont celles de Reanes, de Doullens et de Clermont (Oise).

La réclusion est une peine afflictive et infamante, mais les personnes qui en sont frappées, hommes ou femmes, n'ont pas à subir un régime différent des condamnés à l'emprisonnement. C'est le même pour les deux catégories. Il n'y a de différence que pour le salaire du travail : les réclusionnaires touchent un dixième de moins que les condamnés à l'emprisonnement.

Quant à la surveillance de la police, elle

veur, qui venait sur le sans-culotte et allait le tuer à bout portant. Impossible de fuir; il avait la clé de la chambre dans sa poche, et Pierre arrivait sur lui, inexorable comme le Destin.

— Pierre, ne le tuez pas ! lui cria Berthe frémissante. Il ne faut pas l'arracher à la guillotine qui l'attend, et puis le bruit de votre pistolet nous perdrait !

Ils se jetèrent sur lui; ils lui passèrent un mouchoir sur la bouche, ils lui prirent, dans sa poche la clé de l'appartement; ils lui attachèrent les poignets derrière le dos, et au moment où les gens de la maison, réveillés par le bruit, arrivaient derrière la porte de la chambre, ils disparaissaient tous deux par la fenêtre et sautaient sur le sol, de la hauteur de la guérite.

Pierre Rambaud était retombé heureusement sur ses pieds, mais par un malheur inouï, la pauvre Berthe s'était foulé un pied dans sa chute.

Et à cet instant suprême où le salut, lui était apporté d'une façon si inattendue par celui qu'elle aimait, voilà qu'elle ne pouvait plus faire un pas !

Grâce à cet accident désastreux, tout le plan de Pierre était anéanti; horreur ! ils allaient être repris tous deux, car des têtes se montraient aux fenêtres, et pour comble de malheur, la lune se levait derrière les montagnes de Tarare et commençait à les désigner dans leur fuite, aux coups de ceux qui allaient immanquablement les poursuivre.

Pierre se débarrassa immédiatement de sa veste blanche et il supplia Berthe d'essayer de courir.

Sans dire un mot, la main dans la main de son ami, elle fit une centaine de pas, dans la direction de la Loire.

aura pour principal effet d'empêcher Louise Michel, après sa libération, de revenir habiter Paris. Elle sera obligée, pendant toute la durée de sa surveillance, de résider dans la localité qui lui aura été désignée.

Maintenant, il ne reste plus la grande citoyenne et ses coaccusés qu'à attendre l'amnistie que ne manquera pas de leur accorder prochainement cet excellent M. Grévy.

### AGITATION ANARCHISTE

Nous l'avions prévu; la condamnation de Louise Michel provoque un redoublement de violence dans le parti révolutionnaire.

Hier, à Paris, les anarchistes ont organisé une réunion dans la salle de la rue Blanche. Le citoyen Digeon, qui prend le premier la parole, dit que la loi a été violée, que la salle d'audience n'était pas libre, qu'elle n'était remplie que d'un public trié et que toutes les avenues voisines étaient fermées.

L'orateur fait ressortir que sur la route des manifestants, se trouvaient des changeurs et des bijoutiers, dont les boutiques ont été respectées. « C'étaient, dit-il, les gens qui avaient faim, qui ont pris quelques miettes de pain et ils ont bien fait. »

Le citoyen Lefrançais propose que les citoyens manifestent au 14 juillet, par une abstention signalée, en ne prenant aucune part aux réjouissances publiques. « Pas de lampions, dit le citoyen Lefrançais, pas de drapeaux tricolores, mais des drapeaux noirs à toutes les fenêtres. »

Le citoyen Crieu propose un ordre du jour par lequel les révolutionnaires protestent contre les odieuses manœuvres des gouvernants et des bourgeois, se déclarent prêts à venger leurs amis, et affirment leurs idées révolutionnaires, qu'ils suivront par tous les moyens possibles. « On ne demande pas l'amnistie, dit-il, on l'arrache. Pour nous, il y a une autre besogne à faire qui ne se dit pas dans les réunions publiques et qui consiste dans la multiplication des revendications révolutionnaires violentes. Voilà comment je comprend l'action ! »

Le citoyen Martin demande qu'on aille en corps place de la République le 14 juillet pour protester contre l'érection de la statue de la République, aujourd'hui c'est celle du mensonge et non celle de la liberté et de la vraie fraternité.

Un délégué du comité révolutionnaire franco-italien parle au nom de l'Internationale et propose également une motion contre le procès Louise Michel, dirigé contre les révolutionnaires de tous les pays.

Toutes ces propositions ont été adoptées. Puis, après lecture des noms et adresses des jurés, du président et des juges qui ont condamné Louise Michel, on s'est séparé avec les cris d'usage auxquels on avait ajouté pour la circonstance celui de « A bas Ramé ! »

### CHRONIQUE RÉGIONALE

**Assises de la Loire. — Affaire Tricot.** Paraissant le dimanche beaucoup plus tôt que les autres jours (2 heures au lieu de 7), l'Echo du Roannais n'a pu donner hier les notes complètes de son correspondant de Montbrison sur l'affaire de l'anarchiste Tricot. Mais, en raison de l'intérêt que présente cette affaire, nous croyons utile d'en compléter aujourd'hui le compte-rendu :

À 6 heures du soir, l'accusé Tricot est amené devant la cour, M. le Président Duplessis lui pose cette question : « Tricot, nous désirons savoir si vous persistez à être jugé par défaut. »

Sur sa réponse affirmative, le prévenu est

Mais Berthe avait trop présumé de ses forces et de son courage. Cette fuite éperdue devant l'horrible mort qui la menaçait, ce salut, apporté avec tant d'audace par le bien-aimé lui-même; tout cet avenir de bonheur dont le rideau s'ouvrait plus large devant elle à chaque pas qu'ils faisaient vers le flauve; c'en était trop pour cette organisation nerveuse. Et son pied foulé ajoutait sa souffrance intolérable à ses trop légitimes émotions.

Pierre sentit tout-à-coup se détendre la petite main de Berthe, cette main qui jusque-là s'était crispée sur la sienne, comme celle du noyé sur la branche qui flotte.

Un râle véritable s'échappait maintenant de la poitrine hâletante de Berthe. Dans le calme de cette nuit, on eût entendu les battements de son cœur.

— Pierre, murmura-t-elle, de sa pauvre voix essoufflée, je crois que je vais tomber. Je ne puis plus faire un pas !

Un roulement de tambour sur la place, derrière eux, des aboiements de chiens à quelques pas, leur apprirent que leur fuite était découverte; il n'en fallait pas tant à la pauvre enfant pour l'achever. Berthe eut entendre déjà sur ses talons la meute hideuse des sans-culottes, et fut prise d'une indicible frayeur, qui acheva de lui ôter ses forces.

— Sauvez-vous, pauvre ami, dit-elle en s'arrêtant tout-à-coup, avec un geste désespéré ! Sauvez-vous, vous voyez bien que je suis perdue !

Et de fait, elle tourna sur elle-même et elle tomba sur le sol en écartant les bras.

(A suivre)

## PIERRE RAMBAUD

ÉPISEDE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

— Jamais, te dis-je.

— Réfléchis bien, coquine, que tu es seule ici, et en ma puissance. Il me faut cette pièce, ou sinon l'on va m'arrêter avec Lapalus. Couthon, l'ennemi de Javogue, va nous faire traduire devant la Convention qui ne pardonne jamais !

— Tant mieux ! cria Berthe qui reprenait peu à peu l'exaltation des moments critiques. As-tu donc oublié, misérable, que j'ai bu à ton supplice dans le calice de Pierre Rambaud !

Le sans-culotte était vert de fureur.

— Ah ! c'est trop fort à la fin, d'être moi, le capitaine Duret, berné par une femme !

La colère, augmentée par l'ivresse, l'avait rendu fou.

— Tu ne veux pas signer ?

— Jamais ! te dis-je.

— Jamais !!! Meurs donc, gueuse, tu ne pourras pas au moins déposer contre moi !

Il se précipita sur Berthe, et une lutte terrible, ignoble, s'engagea entre la brute ivre et la vierge à qui l'on voulait prendre l'honneur avant de la mener à l'échafaud. Berthe n'eut que le temps de crier d'une voix vibrante et désespérée :

— Pierre, A moi !

Et il roulaient tous deux sur le plancher, lui cherchant à l'étrangler; la jeune fille, elle, le mordant, et le défigurant avec ses ongles.

Mais un incident inattendu vint mettre un terme à cette scène odieuse.

Au moment où Berthe, à bout de forces, allait succomber, la fenêtre vola en éclats. Une forme blanche se précipita dans la pièce, et à la clarté de la lampe, Duret, pétrifié, vit entrer comme une bombe, un pistolet à la main, le marmiton du banquet des sans-culottes !

En entendant d'en bas le cri d'appel désespéré de Berthe, Pierre Rambaud avait frémi dans tout son être. Il cherchait inutilement depuis un instant un moyen d'arriver jusqu'à la fenêtre; il découvrit enfin à quelques pas un moyen d'escalade; c'était la guérite abandonnée de la sentinelle qui, naguère, avant que les exécutions aient fait de la place dans les prisons, gardait cette maison où l'on avait installé provisoirement les femmes arrêtées.

Dans la farouche énergie de son amour, il avait enlevé comme une plume cette guérite, malgré son poids énorme; il l'avait appuyée comme une échelle contre la muraille, et se hissant sur le toit de la maisonnette il était arrivé à la hauteur de la croisée, juste à temps pour mettre un terme à cette lutte suprême où Berthe, sans son arrivée, eût infailliblement succombé.

Par un dernier effort, la jeune fille à sa vue s'était dégagée tout à coup de l'étreinte odieuse de Duret, et le misérable, abasourdi, sans armes, acculé au fond de la pièce, tremblait comme tremblent les lâches.

Elle se précipita dans les bras de son sau-

ramené à la maison d'arrêt.

M. le président remercie alors MM. les jurés du concours qu'ils lui ont prêté durant cette cession d'une longue exceptionnelle et leur dit qu'ils sont libres de se retirer.

Puis il procède à l'interrogation des témoins au nombre de 10.

M. Perraudin, commissaire spécial de la préfecture à Lyon, dépose : « J'ai connu Tricot à Lyon, à l'occasion de réunions révolutionnaires que j'étais chargé de surveiller. Dans le principe, il était socialiste, il est devenu ensuite collectiviste, puis anarchiste. Il n'est plus maintenant qu'un anarchiste pur. Jusqu'au mois de mars 1883, sa conduite avait été régulière ; depuis il a abandonné sa femme et a quitté Lyon en emmenant la femme d'un de ses amis ; anarchiste comme lui.

M. Pouilloux-Lemaire, commissaire de police à Roanne, déclare que c'est lui qui a signalé à la justice le discours prononcé par Tricot dans la salle Valentino, à Roanne, au cours d'une réunion anarchiste dont Tricot avait été le président et le principal orateur. M. Pouilloux-Lemaire rappelle les principaux passages de ce discours retenus par l'accusation ; MM. Muguet, brigadier de police, Roche, sous-brigadier de police, à Roanne, confirment la précédente déposition.

M. de Trenquayle, rentier à Roanne dit : « Attiré par la curiosité, je suis entré dans la salle Valentino ; mais, n'y trouvant rien d'intéressant, j'en suis sorti au bout de 10 minutes sans avoir entendu les doctrines subversives reprochées à Tricot. »

MM. Chamoux, représentant de commerce, Chapon employé à la sous-Préfecture, Louis Dessales, coiffeur, Fillion, serrurier, et Fillion-Bonnet, charbon, font des dépositions identiques à celle de M. Pouilloux-Lemaire.

M. Pines-Desgranges, procureur de la République, a ensuite pris la parole : « Je ne veux pas pour une affaire si simple retenir longtemps l'attention de la cour ; je dois pourtant lui faire connaître les antécédents de l'homme qu'elle a aujourd'hui à juger :

« A 22 ans, Tricot faisait déjà de la propagande révolutionnaire ;

« Il a été condamné par le tribunal correctionnel de Tarascon pour rébellion envers des agents. Plus tard, il s'est enfoncé chaque jour davantage dans la voie révolutionnaire. Membre, orateur et promoteur de toutes les réunions, vous savez quel a été son langage : « les bourgeois devaient tous être pendus aux reverberes. On devait mettre une « cartouche à derrière de tous les députés pour les faire sauter, etc... »

« Je n'insiste pas davantage, me bornant à poser une seule question : Tricot est-il coupable du crime d'excitation au meurtre, au pillage et à l'incendie qui lui est reproché ? La réponse ne me semble pas douteuse.

« D'ailleurs neuf témoins viennent appuyer l'accusation de leur témoignage.

« Il vous suffira au surplus de vous rappeler cette phrase prononcée par Tricot : « je tressaillerais de joie, le jour où j'apprendrai qu'un poignard aura été trouvé dans la poitrine d'un Bréhard ou d'un de ses amis ! » n'a-t-elle pas une portée significative ? C'est à Roanne, vous devez vous le rappeler, Messieurs, qu'il y a un an Fournier commit un attentat sur la personne de M. Bréhard.

« Ce jeune homme qui jusqu'alors avait été honnête, se laissa influencer par ces doctrines subversives, versées comme un poison par les Tricot et autres, qui prêchaient l'assassinat contre les fabricants et contre M. Bréhard en particulier, accusé bien à tort d'avoir été la cause d'une grève à Roanne. Fournier vola un revolver à son père, le chargea de six cartouches, puis, en plein jour, alla à la rencontre de M. Bréhard, il l'attendit longtemps dans la rue de la Sous-Préfecture, puis quand il le vit paraître, il s'approcha de lui et lui tira à bout portant un coup de son revolver ; la balle effleura la joue de M. Bréhard. Arrêté aussitôt, il fut conduit au commissariat de police ; là il déclara n'avoir qu'un regret, c'est de n'avoir pu accomplir son forfait. Pour ce crime, Fournier comparut devant cette même cour il y a un an. Il fut condamné à huit ans de travaux forcés qu'il fait en ce moment à la Nouvelle-Calédonie, banni à jamais de la France.

« Et c'est dans la ville où ce drame s'est accompli et où lui, Tricot, a été pour ainsi dire l'instigateur de cette tentative d'assassinat, qu'il a eu l'impudence de renouveler ses attaques contre la société.

« Une conduite aussi odieuse mérite une punition exemplaire. Du reste, il est probable que dans 3 mois nous aurons l'occasion de nous étendre plus longtemps sur ce sujet, pour le moment, je me bornerai à vous demander une application sévère de la loi ».

La cour, après 2 minutes de délibération, a reconnu Tricot coupable et l'a condamné à deux années d'emprisonnement et 100 fr. d'amende en vertu des articles 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881.

**Nos sénateurs.** — Samedi, M. Chérpin a été nommé rapporteur de la commission relative aux pensions à accorder aux veuves et enfants d'auteurs d'actes de dévouement morts victimes de leur courage.

Cette commission a adopté le système des secours particuliers, et repousse la fondation d'une caisse spéciale. Cette théorie est celle de M. le ministre des finances.

La commission a décidé que l'Etat fournirait les quatre cinquièmes des sommes allouées pour actes de dévouement. Le reste sera fourni par le département afin que le contrôle des ayants droit soit établi sur des bases plus sérieuses.

**Nos compatriotes.** — On sait le rôle important que joue dans les affaires du Tonkin depuis leur origine, notre compatriote, M. Jean Dupuis.

Or, si nous en croyons les *Tablettes d'un Spectateur*, nous ne serions pas au bout des révélations en ce qui touche le Tonkin. M. Dupuis qui réclame depuis longtemps une indemnité au gouvernement français, aurait eu, au dire des *Tablettes*, une entrevue avec M. Ferry, qui lui aurait fait des offres dérisoires.

La correspondance qui nous donne ce renseignement ajoute : « Nous croyons savoir que M. Dupuis est décidé, si on ne lui donne pas satisfaction pleine et entière, à en appeler au jugement de l'opinion publique, et qu'il publiera sa correspondance avec différents personnages importants, — entre autres M. Wilson et M. Moreau, syndic démissionnaire des agents de change, — publication destinée à un grand et triste retentissement. »

**Nominations judiciaires.** — Nous avons deux erreurs, d'ailleurs de peu d'importance, à rectifier dans les indications que nous donnions samedi sur certaines nominations intéressantes notre région.

Ce n'est pas en remplacement de M. Chassain de la Plasse que M. Sardaine a été nommé juge-suppléant au tribunal de notre ville, c'est en remplacement de M. de Larnaye ; la place était bien vacante depuis une quinzaine d'années.

C'est à St-Etienne et non à Lyon que M. Laurent, ancien juge de paix à Roanne, est nommé juge d'instruction.

**Communication.** — Le Comptoir d'escompte de Paris (succursale de Marseille) communique aux journaux la note suivante :

« Une société, qui s'intitule *les Délégations commerciales*, à Marseille, rue de la République, 14, et rue Grignan, 35, directeur Soubiranne de la Motte, a fait circuler un prospectus daté du 30 avril 1882, dans lequel il est indiqué que la contre-valeur des fonds reçus par ladite société serait représentée par des titres déposés au Comptoir d'escompte, à Paris.

« Comme des renseignements sont quotidiennement demandés à l'agence à Marseille du Comptoir d'escompte de Paris, au sujet de cette circulaire, le directeur de l'agence croit devoir informer le public que le Comptoir d'escompte de Paris n'a reçu aucun dépôt de titres des Délégations commerciales. »

**La température.** — Saint Médard nous a fait la gracieuseté de nous accorder de ux belles journées sans une goutte d'eau.

Les amateurs de villégiature et de promenades champêtres ont eu samedi et dimanche pour prendre leurs ébats en toute sécurité.

Mais, dès hier soir, la chaleur était devenue trop forte ; il fallait s'attendre à un changement de temps. Cela n'a pas manqué ; il est tombé, cette après midi, à 2 heures 1/2, une courte, mais formidable averse, accompagnée de violents coups de tonnerre.

Le ciel reste couvert, surtout au nord-ouest ; la continuation du mauvais temps est donc probable.

**Informations militaires.** — Hier, dans la journée, sont passés à la gare de Roanne cinq officiers du 19<sup>e</sup> Dragons, en garnison à St-Etienne, se rendant à la Palisse pour prendre part à des manœuvres de brigade de cavalerie. Ces officiers sont le colonel, M. de Cointet, le major, M. Froissart de Broissiat, et trois capitaines, MM. Rivoire, de Carné et de Talaney.

Ces manœuvres se feront avec le concours du 7<sup>e</sup> Chasseurs, en garnison à Moulins, et sous la direction de M. le général commandant la brigade de cavalerie.

**St-Haon-le-Châtel.** — Hier matin, la femme Bourganet, mendiant, habitant St-Haon-le-Vieux, est allée avertir les autorités de cette commune, qu'elle venait de trouver son mari pendu à la porte d'une cabane située dans une vigne appartenant à M. Chambon.

Elle a raconté que, dans la nuit, son mari avait quitté le fenil où on leur donnait à tous deux l'hospitalité, en lui annonçant qu'il allait faire un mauvais coup.

Cette femme, qui a à se plaindre des mauvais traitements de son mari, ne cherche pas le moins du monde, paraît-il, à s'opposer à sa détermination ; cependant, le jour venu, elle s'était mise à sa recherche, et l'avait retrouvé comme nous l'avons dit plus haut.

Elle s'était bien gardée, suivant les usages et coutumes de la campagne, de couper la ficelle redoublée en quatre brins qui avait servi au malheureux à se faire passer de vie à trépas.

Cette femme avait dans le temps quitté son mari pour suivre ce Bourganet, puis il avait fini par l'épouser, une fois veuve.

Ils ont traîné leur misérable existence de faim et de mendicité un certain nombre d'années. On avait un moment fait une collecte pour les renvoyer en Touraine, où ils ont des parents aisés. Au bout de quinze jours, ils étaient revenus.

Les funérailles ont eu lieu, d'après la récente loi, en terre bénite, ce qui a causé un vif émoi dans la commune.

**La Pacaudière.** — Nous recevons d'un de nos correspondants de St-Bonnet-des-quarts une note relative à des attentats à la

pudeur commis par un nommé Desevre Jean, vieillard de 68 ans de St-Bonnet-des-Quarts, sur plusieurs petites filles âgées de moins de treize ans. La justice qui s'est transportée le 23 dans cette localité n'a pu opérer par l'intermédiaire de ses agents, l'arrestation du coupable. Il a fait élection de domicile dans les grands bois de la Croix du Sud, et il brave jusqu'à présent la gendarmerie. Mais lorsque la faim se fera sentir, le loup sortira du bois et alors il ne manquera pas d'être pincé. Toute la commune de St-Bonnet-des-Quarts attend avec impatience son arrestation.

**Achat de chevaux.** — *Acis.* — Le lieutenant-colonel, chef de la 13<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie, porte à la connaissance de MM. les marchands et éleveurs de chevaux que la commission spéciale d'achat instituée au chef-lieu de la légion, dont il est le président, se réunira le 10 juillet prochain, à Saint-Etienne, sur la place Jacquard, à neuf heures du matin, pour procéder à l'achat de chevaux de selle, sans distinction d'origine, âgés de 4 ans au moins et de 8 ans au plus, de la taille de 1 mètre 52 à 1 mètre 60, qui lui seront présentés pour remonter les sous-officiers, brigadiers et gendarmes, conformément à la décision ministérielle du 23 mars 1883.

**RHÔNE — Une nomination.** — Nous avions bien raison de supposer que les radicaux pousseraient les hauts cris au sujet de la nomination du vice-président Jacomet conseiller de cour.

Voici ce que dit l'*Intransigeant* :

« Sous l'étrange république des Ferry et des Waldeck, condamner les républicains à la prison et à l'amende est encore, pour un magistrat le plus sûr moyen d'obtenir de l'avancement. Le *Journal officiel* nous en fournit une nouvelle preuve :

« Un décret en date du 22 juin nomme conseiller à la cour de Lyon M. Jacomet, vice-président du tribunal de cette ville.

« Le sieur Jacomet — il est bon de ne pas l'oublier — présidait le tribunal qui a condamné à plusieurs années de prison Kropotkine, Emile Gauthier et leur amis, pour affiliation à l'Internationale, laquelle n'existe plus depuis 1872.

« Si les nominations dans la magistrature étaient motivées comme le sont les promotions de la Légion d'honneur, nous aimons à croire que celle du nommé Jacomet eût été suivie de la mention : *Services exceptionnels.* »

**Assassinat d'un gendarme.** — D'après une lettre écrite de St-Vincent-de-Rhins au *Lyon Républicain*, le fils Collonge, arrêté ces jours derniers comme assassin présumé du gendarme Meinvielle, ne serait pas coupable et se trouverait victime d'une affreuse vengeance.

Le correspondant de notre confrère donne cette opinion comme partagée par tous les gens du pays.

Espérons que la justice saura démêler la vérité.

**Encore une caisse d'épargne en désarroi.** — Un certain nombre d'administrateurs de la caisse d'épargne d'Anse viennent de donner leur démission. Nous ne savons pour quel motif.

Il y a peu de jours que le caissier de cette caisse d'épargne a été révoqué par l'administration supérieure de ladite caisse. Son successeur n'a pu être encore désigné. Il y a là-dessous quelque mystère local qu'il serait bon d'éclaircir.

**SAÔNE-ET-LOIRE — Manifestation royaliste.** — A Macon, le 23 juillet prochain, un grand banquet aura lieu à deux heures précises, sous la présidence du comte de Murard. Le prix de souscription est fixé à 3 francs.

## Dépêches de la journée

### Le Choléra en Egypte

A Damiette, sept cas d'une maladie que l'on suppose être le choléra ont été constatés samedi ; onze cas semblables ont été constatés hier. La commission sanitaire arrivera ce soir pour ouvrir une enquête.

Un cordon sanitaire est établi sur mer et sur terre.

### La fièvre jaune au Mexique

Suivant des avis de la Vera-Cruz, la fièvre jaune fait dans cette ville et les environs des ravages terribles parmi les Européens et les Américains.

Le nombre des décès s'est élevé à mille pendant les deux mois écoulés.

### La grâce de Louise Michel

On considère comme à peu près certain que M. Grévy graciera Louise Michel. Dans le monde des parieurs, on donne ce résultat à 10 contre 1 pour le 14 juillet.

### La lettre du Pape

On s'étonne dans le monde officiel du retard apporté par le gouvernement à la publication de la lettre écrite à M. Grévy par S. S. Léon XIII.

### Conférence royaliste

A l'occasion de l'anniversaire de la prise d'Alger (5 juillet 1830), une conférence sera

faite à Brest, le dimanche 8 juillet, par notre ancien sous-préfet, M. Oscar de Poli, qui traitera la question de la *Royauté nationale*.

### Question électorale

M. Barodet a convoqué au Palais-Bourbon les députés de la Seine qui représentent des circonscriptions dont la situation est analogue à celle de l'arrondissement de Narbonne.

M. Barodet doit leur exposer les considérations politiques qui le détermineront à donner sa démission dans le cas où le Sénat voterait le projet de loi relatif à l'arrondissement de Narbonne.

M. Barodet dira que le gouvernement avait cru devoir sectionner cet arrondissement, il est décidé à se représenter devant ses électeurs avec un programme réclamant la convocation d'une assemblée constituante.

### Chambre des Députés

Aujourd'hui continuation de la discussion de la loi sur les récidivistes.

Rien d'intéressant.

### Election radicale

Dans l'élection de l'Ardeche, le candidat opportuniste n'a obtenu que 2,971 voix, contre 6,806 données au candidat de l'extrême gauche.

### En Cochinchine.

Un arrêté du gouverneur expulse les consuls d'Annam, convaincus de conspirer contre la domination française.

Les membres de l'opposition dans le conseil colonial sont unanimes à demander la séparation du Tonkin et de la Cochinchine.

L'évacuation de Quinon a été ordonnée. Une dépêche du gouverneur, M. Thomson, en date du 24 juin, informe le ministre de la marine qu'il a interné deux alliés de l'empereur Tu-Duc, préposés à la garde du tombeau de la famille royale à Tocong.

Les consuls annamites dont l'expulsion a été prononcée sont partis hier pour Tourane à bord d'un paquebot des Messageries nationales.

### L'Allemagne et la Chine

La *Gazette de Stettin* affirme que le ministre de la marine allemande a résilié le contrat conclu avec le gouvernement chinois et en vertu duquel la corvette cuirassée Ting-Yten, construite pour la Chine, devait être conduite jusqu'à un port chinois par des marins allemands.

Ce navire doit faire route pour la Chine dans une quinzaine de jours, monté par des équipages quelconques recrutés directement par les agents du gouvernement de Pékin.

### Dislocation ministérielle.

La France annonce que M. Martin-Feuillée n'attend, pour donner sa démission, que le vote de la réforme judiciaire au Sénat.

M. Devès ayant refusé le portefeuille de l'instruction publique, M. Ferry serait décidé à lui confier celui de la justice. Pour l'instruction publique, il fera appel au concours d'un sénateur non encore désigné.

M. Jules Ferry conservera le portefeuille des affaires étrangères.

### État civil de la ville de Roanne.

Du 25 juin 1883.

#### NAISSANCES (5).

Blanchard Louis, fils de Jean, colporteur, et de Duc Jeanne-Marie, ourdisseuse.  
Sagnard Louis, fils d'Antoine, employé au chemin de fer, et de Mazel Marie-Agnès.  
Vially Jean-Baptiste, fils de Charles, tisseur, et de Marthorel Claudine-Marie, cannetense.  
Varmorel Jeanne, fille de Jean-Claude, et de Malval Françoise-Marie, tisseuses.  
Fradin Pétroline, fille de Jean, et de Laroche Pétroline, tisseuses.  
Fradin Marie, fille des mêmes.

#### DÉCÈS (6).

Marcellin Jean, 62 ans, distillateur, époux de Renard Claudine-Marie, bobineuse.  
Berthoulet Marguerite, 46 ans, tisseuse, épouse de Beaujeu Pierre, tisseur.  
Barnet Mélanie, 20 ans, épouse de Charrondière Pierre, employé au chemin de fer.  
Crépin Claudine-Marie, 50 ans, blanchisseuse, épouse de Mercier Claude, sabotier.  
Un enfant présenté sans vie, né de Sotton Claude, et de Petit Marie-Thérèse, tisseuses.  
Un enfant présenté sans vie, né de Tantot Charles, mécanicien, et de Rantot Antoinette-Gilberte-Marie, tisseuse.

### BOURSE DE PARIS

du 25 juin 1883

Précédente clôture	VALEURS.	Dernier cours
70	3 % Français	79 07
108 52	5 % id.	108 65
93 27	5 % Italien	93 20
1430	Paris-Lyon-Méditerranée	1430
533	Nord d'Espagne	521
698	Autrichiens	700
	Lombards	
463	Saragosse	462
2512	Suez	2505
565	Crédit Lyonnais	562
1326	Crédit Foncier	1325

### VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

### PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6,

ALBERTIN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

## VARIÉTÉ

### SIX CENT MILLE BOCKS

Hein ! ce n'est pas de la petite bière, et l'on n'en buvait peut-être pas autant en une année, dans toute la France, il y a seulement un demi-siècle et moins ! A cette époque, une bouteille de bière, sans être une chose rare, ne se trouvait cependant point partout. Aujourd'hui, c'est le contraire, il y en aura bientôt plus que de vin, et c'est honteux pour le pays de la vigne. Mais, il faut en prendre son parti, la bière nous a envahis. Elle fait florès dans les cafés et fleurit sur toutes les tables. De mauvaises langues, sans doute, affirment que le houblon et l'orge entrent, pour une partie relativement faible, dans sa fabrication, et donnent pour raison qu'en accaparant entièrement l'orge et le houblon d'une année, il n'y en aurait pas assez pour fabriquer la moitié de la bière consommée.

C'est possible et même probable, mais tout le monde que l'on boit, à Paris seulement, ne vient pas de l'île, et les fabriques de Cette y sont bien pour quelque chose. Aussi, n'aurait-on jamais bu plus de madère et plus de bière qu'aujourd'hui. On avale des boissons frelatées, comme les femmes portent de faux cheveux, et l'on en avale beaucoup, même dans les endroits où il serait prudent de s'abstenir, si l'on s'en rapporte à la statistique exposée par M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, dans la séance du Conseil municipal de mercredi dernier. On sait qu'il s'est produit un certain tapage, ces jours derniers, à propos d'une circulaire du même M. Quentin, interdisant, ou à peu près, l'usage de la bière dans les hôpitaux, sous le prétexte acceptable que cet usage est un abus, la bière ne pouvant être considérée ni comme un médicament ni comme un aliment.

La-dessus, tumulte, protestations des chirurgiens, clabauderies à l'adresse du directeur de l'Assistance publique, et finalement question adressée par un conseiller municipal, le docteur Robinet, question qui a fourni à M. Quentin l'occasion de faire défiler une série de chiffres extrêmement intéressants, et dont je demande la permission de rappeler les principaux. Ainsi, dans l'année 1875, c'est-à-dire il y a sept ans, on consuma à l'Hôtel-Dieu de Paris 37 litres de bière ; savez-vous combien on en a consommé pendant l'année 1882 ? 13,516 litres. A la Pitié, la proportion, pour être moins grande, n'en est pas moins considérable, tandis qu'à la Charité et Saint-Antoine on se rapproche sensiblement du même chiffre. Bref, dans l'ensemble des établissements hospitaliers de Paris, la consommation de la bière, étant de 28 695 litres pour l'année 1875, atteint, en 1882, le chiffre formidable de 151,174 litres, soit, en moyenne, les six cents mille bocks ci-dessus énoncés.

Je crois bien qu'une pareille différence, un pareil écart, eût éveillé l'attention de tout autre que M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, placé pour savoir que la bière ne figure, ni dans le régime alimentaire, ni dans le régime pharmaceutique des hôpitaux. Ou diable une pareille quantité de liqueur peut-elle passer ? Ce ne sont point les quelques cancéreux des hôpitaux auxquels on recommande quelque peu de bière, dans les derniers jours de leur vie, qui peuvent fournir un pareil total. Il y a donc abus, et ce sont les subordonnés qui le pratiquent. Autrement, qui ça pourrait-il être ? Notez que M. Quentin ne refuse point la bière ; seulement en administrateur consciencieux, il exige des bons, signés par les médecins et chirurgiens. C'est même pour cela que ceux-ci ont protesté. Il est vrai qu'ils ont bien autre chose à faire que de signer, par-ci, par-là, des bocks de bière ; aussi s'en sont-ils tirés en signant à blanc, ce qui revient presque au même que de ne pas signer du tout.

Ceux qui ont voulu excuser ou expliquer cette large consommation de bière, on dit : « Mais, si la consommation de la bière augmente, c'est que les autres liquides diminuent dans des proportions à peu près identiques. » Pas du tout, et voilà le terrible M. Quentin qui revient avec ses chiffres et montre que, dans l'espace de sept ans, vin ordinaire, vin de Banyuls et vin de Bordeaux ont pénétré dans les hôpitaux, avec des proportions de plus en plus considérables. Il en est de même du lait dont la consommation a plus que doublé. Alors, qu'est-ce que la bière vient faire là, si-non la preuve d'un parfait abus

qui se chiffre par un demi-million de bocks ? Du reste, une fois sur la voie, M. Quentin a découvert un tas de choses qui sont, tout au moins, la preuve d'un coupable gaspillage, pour ne pas dire plus. Aussi, ne révèle-t-il pas, ce terrible inquisiteur, que des malades au bouillon, et qui ne devaient recevoir que ce seul aliment, sont portés comme recevant 2 litres de bière, du lait et des œufs ?

Qui boit la bière et le lait, qui mange les œufs, qui se réchauffe même avec un ou plusieurs petits verres de rhum ? On ne le dit pas, mais je serais bien surpris si M. Quentin ne connaissait pas quelques-uns des buveurs et des gourmands, principalement ceux qui mettent une telle quantité de bière au compte de l'Assistance publique. Je pense que ceux qui ont provoqué cette question n'avaient pas la moindre idée du formidable chiffre que M. Quentin tenait en réserve, de ces six cent mille bocks engloutis en une seule année, et bien que la bière ne fût autorisée que dans certains cas spéciaux. Maintenant, les voilà renseignés, et je suppose qu'ils trouveront qu'en effet cette boisson devient d'un usage par trop fréquent dans les hôpitaux. Je pense aussi que, si l'on en boit encore à l'avenir, on n'en boira pas beaucoup à la santé de M. Quentin qui, de sa propre autorité, supprime ainsi des rations dont on s'était probablement fait une si douce habitude, et ne craint pas de porter préjudice au pauvre monde.

On verra ce qu'il en sera et si la mortalité augmentera dans les hôpitaux de Paris, grâce à la diminution de la bière. M. Quentin doit être bien tranquille à ce sujet, les malades aussi. Ce sont les fournisseurs qui ne seront pas contents, par exemple ! Pensez donc, cent cinquante mille litres de bière, cela représente encore une assez forte somme au budget de l'Assistance publique ! Et, qui sait ? la majeure partie s'en allait peut-être dans des goussets allemands, que les buveurs parisiens contribuent à enrichir et dont les possesseurs nous inondent de cette bière lourde, épaisse, dont on se fait une habitude et qui n'est pourtant pas faite pour des Gaulois. Il paraît qu'on n'y regarde pas de si près, dans les hôpitaux, et que la bière y était fort appréciée, vint-elle de Munich, de Nuremberg ou d'ailleurs. Eh bien, elle y retournera, ou bien, ce qui est plus simple, on n'en fera plus venir, et, quand il en faudra délivrer, d'après des prescriptions exceptionnelles, on en trouvera toujours la quantité suffisante, sans aller la chercher si loin. Tant pis pour ceux que ce régime charmait, s'ils attrapent la pépie ! Il n'était que temps de leur apprendre que l'Assistance publique n'est pas dotée dans le but unique de les désaltérer.

(Soleil). Jean de NIVELLE.

## FAITS DIVERS

**Deux cent cinquante neuf ans à trois.** — On écrit de Pougues (Nièvre) qu'un marchand de vin de la localité, ayant à livrer du vin dans les environs, trouva, en arrivant à l'adresse marquée, un homme à cheveux blancs, âgé de quatre-vingt-deux ans, qu'il prit pour la personne qui lui avait fait la commande.

— Non, répondit celui-ci, c'est mon père, et je vais le prévenir.

Et alors arrive un autre vieillard, âgé de cent deux ans.

Ce dernier a un second fils âgé de soixante-quinze ans, et tous trois vivent ensemble.

**Terrible nuit de noces.** — Deux jeunes mariés, les époux Rigoux, jardiniers-fleuristes rue des Ecus, à Joinville-le-Pont, avaient diné avant-hier avec leurs grands parents. Ceux-ci se retirèrent vers huit heures du soir et les époux demeurés seuls se promènèrent un instant dans le jardin.

Mais, comme la soirée était fraîche, ils se réfugièrent dans la serre, qui est longue de vingt mètres sur cinq mètres de large, et s'y assirent.

Les malheureux commirent l'imprudence de s'y endormir. Le matin, un garçon jardinier en entrant dans la serre, trouva les deux époux immobiles dans les fauteuils d'osier.

**Un mari haché par sa femme.** — Une femme vient de tuer son mari, le sieur Monney, charbon à l'Oued-Riou, (Algérie).

Elle coupait des planches avec une hachette pour alimenter son foyer quand, son mari

survenant, une altercation s'éleva entre eux. La femme se jeta aussitôt sur lui, la hachette levée, et le frappa à coups redoublés.

Criblé de blessures, l'infortuné a pu se traîner dans une pièce voisine, on il a expiré le lendemain, après avoir râlé toute la nuit.

**Les oiseaux insectivores.** — Voici un fait assez curieux démontrant avec la plus grande évidence combien il est utile de prendre des mesures sévères afin de conserver les oiseaux insectivores, qui rendent de si grands services à l'agriculture :

Le vaisseau *Tintern-Abbey* a quitté la Tamise, faisant route pour la Nouvelle-Zélande, avec une cargaison de 12,030 oiseaux, soit : merles, 100 ; rouges-gorges, 100 ; étourneaux 100 ; linottes, 140 ; chardonnerets, 100 ; galeffinches, 160 ; bruans, 170 ; perdrix, 110 ; moineaux, 150 ; lesquels au terme de leur voyage, seront immédiatement rendus à la liberté.

Cet essai a été sollicité par les fermiers de la Nouvelle-Zélande, dont les récoltes sont presque chaque année détruites par les insectes et surtout par les chenilles.

**La monture d'un cheveu.** — Il est toujours de mode à Berlin, comme on sait, de proclamer à tout propos la décadence morale et intellectuelle de la France, de Paris surtout.

Dans un salon diplomatique où ces doléances ironiques se reproduisaient pour la millième fois, la maîtresse de maison, une Hongroise qui adore la France et qui y a été élevée, prit tout à coup la parole :

— Messieurs, dit-elle, je crois que vous exagérez beaucoup et que l'art français n'a pas été tout à fait tué par les grosses machines Krupp.

Puis se tournant vers un conseiller aulique, — Tenez, monsieur, veuillez me donner la chose la plus insignifiante, un cheveu, par exemple. Je l'enverrai à un bijoutier parisien, et dans un mois, si vous voulez me faire le plaisir de venir dîner ici, je me ferai forte de vous montrer un chef-d'œuvre.

Le conseiller s'arracha un cheveu, et la compagnie de rire en se demandant ce qu'on pouvait faire d'un cheveu.

Au jour fixé, chacun fut exact. Au dessert, la maîtresse de la maison ouvrit un écorin et le présenta à ses hôtes, à la fois émerveillés et humiliés.

Un aigle noir, les ailes déployées, le cou plongeant, les yeux incrustés d'écarboucles, tenait dans son bec crochu une rigole d'or au fond de laquelle se trouvait le cheveu qui supportait le double écusson d'Alsace-Lorraine en mosaïque, avec cette devise : *Ils ne les tiennent que par un cheveu !*

**Le triomphe d'un bourreau.** — Il paraît que le bourreau anglais, M. Marwood, est devenu un personnage très populaire à la suite des dernières exécutions en Irlande, et particulièrement depuis qu'il a mis la main à celles des assassins de lord F. Cavendish et de M. Burke. Son voyage de Carlisle à Glasgow ressemblait à une marche triomphale et les populations se pressaient sur son passage afin de serrer la main qui avait passé le nœud coulant au cou de Brady et de Curley. Un correspondant ajoute que Marwood est très flatté de ces ovations et qu'il paraît d'autant plus fier de son ministère que, dans les derniers temps, il pouvait à peine suffire à la besogne et que, à Glasgow, par exemple, deux criminels ont dû attendre que ce trop occupé personnage eût le loisir de les expédier. Cette popularité n'empêche pas que pendant ses pérégrinations en Irlande il soit constamment accompagné de quatre agents de police armés de revolvers chargés. Cependant il dédaigne ses précautions en Angleterre, où, dit-il, personne ne voudrait faire du mal à ce bon M. Marwood. Il est l'inventeur d'un nouvel appareil de pendaison qui a failli envoyer dernièrement dans l'autre monde un ouvrier qui s'était complaisamment prêté à une expérience.

**ON DEMANDE** un domestique (cocher et valet de chambre) et une cuisinière pour une maison bourgeoise, dans une ville voisine.

On donnerait la préférence à un ménage.

Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

**LIBRAIRIE BRON**  
NOUVEAUTÉS

**LEÇONS D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS**  
Par un ancien élève de l'Université de Vienne.  
**LEÇONS DE PIANO**  
Méthode du Conservatoire de Vienne  
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

**LIBRAIRIE RAYNAL**

10, rue du Collège, 10,  
On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

**AVIS AUX CULTIVATEURS**

Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oïdium, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUFRAGE dès la première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, 1<sup>er</sup> choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les % kilogramme, logé en sacs de 60 kilogramme.

**MAGASIN DE VENTE,**  
rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

**EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME**

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

**FLEURS**

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

**APERÇU DES PRIX :**  
Plantes à massifs, telles que : Geraniums, Hélioïtropes, Verveines, Ageratumis, Anthemis, etc., le 100, 20 fr.

Plantes à mosaïque : Coleus, Alternanthera, Sempervivum, Erisine, Ficoïde, etc., le 100, 25 fr.

Plantes à feuillages pour appartement, bouquets de fête, de mariage, etc.

Plants de fleurs annuelles tous repiqués, 2 fr. le cent.

**CRÉDIT LYONNAIS**

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

**SIÈGE SOCIAL A LYON**

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans

4 % id id id à 18 mois

3 % id id id à 1 an

2 1/2 % id id id à 6 mois

2 % id id id à 3 mois

2 % id id id à vue.

**ASSURANCES :**

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

**A LOUER DE SUITE APPARTEMENT**

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3<sup>e</sup> étage.

Maison VADON, rue de Cadore, n° 1.

Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Etude de M<sup>e</sup> BELLE, notaire.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**

EN BLOC OU PAR LOTS

**LE CLOS BARGE**

à la Livatte

Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large.

Superficie à vendre 28000 mètres carrés.

Facilité de paiement. Jouissance de suite.

S'adresser à M<sup>e</sup> BELLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinnasse (Loire).

**A VENDRE A L'AMIABLE**

EN GROS OU EN DÉTAIL

une

une

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinnasse.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation ; et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré ;

15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinnasse et St-Romain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinnasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

**A VENDRE**

**MACHINES A COUDRE**

Véritables ELIAS HOWE

PRIX RÉDUIT

S'adresser à J. BARRÉ, 19, rue des Bourrassières, à ROANNE.

**CARROSSERIE**

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE,

HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

**L. CHOUDARD**

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

**MONTAIGUT-CHARDONNET**

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

**LIMONADE GAZEUSE**

**S<sup>T</sup>-ALBAN**

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.

Le gérant, E. FERLAY.